

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_035 : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix neuf, le neuf avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS), Laurence PUJOL (pouvoir à Louis BARRET)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 AVRIL 2019

N° DEL2019_035 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération du conseil communautaire, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les emplois sont présentés au théorique (les emplois qui sont nécessaires au fonctionnement de la collectivité) et au réel (ceux qui sont effectivement pourvus).

La différence entre ces deux éléments matérialise les postes à pourvoir ou en surnombre ou l'écart entre le grade détenu par l'agent et le niveau du poste occupé.

L'évolution du tableau des effectifs résulte :

- des créations / suppressions de postes rendues nécessaires par l'évolution des missions de l'agglomération et/ou de l'organisation des services
- des évolutions des situations individuelles des agents (départ d'un agent titulaire d'un grade, remplacé par un agent d'un grade différent, avancement...)

Les principales évolutions du tableau sont les suivantes :

- création d'un poste de catégorie C par transfert, au service des finances
- création d'un poste de secrétariat pour la médecine du travail, dans le cadre du déploiement du service de santé aux communes de l'agglomération
- création d'un poste de catégorie B à la direction mutualisée des ressources humaines, avec notamment des missions d'appui sur l'emploi
- création d'un poste de technicien, expert auprès du délégué à la protection des données
- création d'un poste d'agent de maîtrise au traitement des déchets
- création d'un demi-poste d'adjoint technique au chenil

Le tableau des effectifs recense 525.3 postes.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis favorable du comité technique du 26 mars 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 mars 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 avril 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL